

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2006/2171(INI)
Stratégie concernant la mer Baltique pour une dimension septentrionale	
Sujet 6.40.02.02 Relations avec l'Europe du nord et les pays baltes	
Zone géographique Mer Baltique région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PPE-DE STUBB Alexander	03/05/2006
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	ITRE Industrie, recherche et énergie		13/07/2006
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
06/07/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/10/2006	Vote en commission		Résumé
18/10/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0367/2006	
15/11/2006	Débat en plénière		
16/11/2006	Résultat du vote au parlement		
16/11/2006	Décision du Parlement	T6-0494/2006	Résumé
16/11/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2171(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/38395

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE376.577	07/08/2006	EP	
Amendements déposés en commission		PE378.640	26/09/2006	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE378.716	10/10/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0367/2006	18/10/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0494/2006	16/11/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)0054	11/01/2007	EC	

Stratégie concernant la mer Baltique pour une dimension septentrionale

\$summary.text

Stratégie concernant la mer Baltique pour une dimension septentrionale

En adoptant par 519 voix pour, 9 contre et 14 abstentions, le rapport d'initiative de M. Alexander STUBB (PPE-DE, FI) sur la stratégie de l'Union relative à la mer Baltique, le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond et soutient la dimension septentrionale engagée par l'Union. La Plénière a notamment soutenu l'essentiel des recommandations de sa commission des affaires étrangères (se reporter au résumé du 10/10/2006), en insistant pour que la Commission présente une proposition de stratégie communautaire de la mer Baltique destinée à renforcer le pilier interne de la dimension septentrionale.

Ce faisant, le Parlement réaffirme dans un amendement ALDE approuvé en Plénière qu'il soutient la dimension septentrionale qui ferait de la région de la mer Baltique une de ses principales zones prioritaires, promouvant de ce fait une intégration régionale accrue dans la région de la mer Baltique. Le Parlement réaffirme ainsi que la région de la mer Baltique doit être une partie viable et dynamique d'une zone économique et politique européenne plus étendue, tout en soulignant son soutien aux autres zones du Nord (comme la zone des Barents et de l'Arctique).

Il demande que l'on tire pleinement parti des possibilités offertes par les économies de la mer Baltique et que l'on en fasse une des zones les plus attrayantes et les plus compétitives du monde. En même temps, il demande que l'on améliore l'état écologique de cette zone particulièrement polluée (par eutrophisation ou par déversement de pétrole et de substances toxiques).

Le Parlement reprend l'ensemble des propositions de sa commission au fond (voir résumé de la commission parlementaire) pour étayer l'objectif général de sa résolution destinée à renforcer la coopération avec la région de la mer Baltique. Dans un amendement ALDE approuvé en Plénière, il souligne en outre que la stratégie vis-à-vis de la Baltique doit comporter des mesures à mettre en œuvre par l'Union européenne et ses États membres, seuls mais aussi des mesures à mettre en œuvre en coopération avec la Russie.

Enfin, un amendement Verts/ALE réaffirme la nécessité de respecter les principes internationalement reconnus du développement durable, de la bonne gouvernance, de la transparence et de la participation, de l'égalité hommes/femmes, du droit des minorités et de la protection des peuples indigènes. Il demande également l'adoption de politiques économiques, sociales et de l'emploi pour cette région, conformes à la stratégie de Lisbonne.